

1 jour

Date & Lieu

14 Juin 2011
POITIERS

Horaires

De 8h30 à 17h00
7 heures de formation

Tarif

400 € adhérent Cluster
480 € non adhérent
Net de taxe, hors déjeuner

Public

Bureaux d'études,
architectes, maîtres
d'œuvre, maîtres
d'ouvrage, entreprises

Pré-requis

Base en thermique
du bâtiment

Formateur

Johann Souvestre
Ingénieur thermicien
BASF

CONSTRUIRE PASSIF

DÈS AUJOURD'HUI

OBJECTIFS

- I. Progresser dans sa connaissance des bâtiments très performants
- II. Identifier les points critiques et les leviers pour atteindre une performance accrue à coût maîtrisé
- III. Se familiariser avec les outils et méthodes adaptés

8h30 – 9h00 Accueil

9h00 – 12h30

I - Rappel du contexte réglementaire et des enjeux

- En 2020 : tous passifs
- Définition et critères d'un bâtiment passif
- Le passif : positionnement par rapport aux référentiels connus
- Les premiers retours d'expériences

II - Approche technique : Comment concevoir un bâtiment passif - de la théorie à la gestion des détails

- Définition du volume chauffé
- Isolation
- Etanchéité à l'air
- Gains solaires
- Ventilation
- Equipements techniques efficaces

II - Approche méthodologique : comment organiser un projet passif

- L'évolution des modes opératoires
- L'organisation phase après phase
- Procédure de certification

14h00 – 17h00

IV – Etude de cas

Travail collaboratif sur plan pour déterminer :

- Volume chauffé
- Points critiques
- Recherche de solutions

IV – Introduction au logiciel de calcul PHPP

- Etude de l'enveloppe et des fluides

Approche pédagogique

- Présentation basée sur de nombreux retours d'expériences et exemples de réalisations
- Classeur remis à l'issue de la formation + support numérique
- 15 participants maximum
- Transversalité des acteurs

CLUSTER POITOU-CHARENTES
Eco-habitat

Le réseau des acteurs de l'éco-construction

3, rue Raoul Follereau - 86000 POITIERS
tél. 05 49 45 95 69 | fax 05 49 55 92 98

cluster-ecohabitat@cluster-ecohabitat.fr

www.cluster-ecohabitat.fr

Prestataire de formation N° : 54 86 01135 86

SIRET : 510 422 819 00019

Le Cluster Eco-Habitat Poitou-Charentes est une association Loi 1901, soutenue par :



Lauréat sélection nationale des grappes d'entreprises 2011



BULLETIN D'INSCRIPTION

Intitulé : Construire passif dès aujourd'hui

Date : 14 juin 2011

Lieu : SPN, 60 Boulevard du Grand Cerf - 1er étage
(à côté de la gare SNCF)
86000 Poitiers

A retourner à : **CLUSTER ECO-HABITAT**
3, Rue Raoul Follereau - 86000 POITIERS
contact@cluster-ecohabitat.fr
Tél : 05 49 45 95 69 - Fax : 05 49 55 92 98
www.cluster-ecohabitat.fr
N° de formateur : 54 86 01135 86

ORGANISME

Raison Sociale :

Adresse :

CP / Ville :

N° SIRET :

Tel / e-mail :

Prénom / NOM du participant :

Fonction :

FACTURATION / MODE DE REGLEMENT

Dès réception de votre règlement, une convention sera établie entre le Cluster Eco-Habitat et votre structure pour imputation au budget de formation continue.

Coût par stagiaire :

400 € adhérent Cluster - net de taxe

Souhaite adhérer au Cluster Eco-Habitat

Pour cela, contacter Elodie Blot au 05 49 45 95 69

480 € non adhérent – net de taxe

Ce coût comprend les frais de formation, les documents pédagogiques pour une personne par entreprise/organisme.

Ce coût ne comprend pas le déjeuner qui sera à régler sur place par chaque participant.

En cas d'empêchement, un stagiaire inscrit pourra être remplacé par un de ses collaborateurs.

Règlement :

- ▶ par chèque bancaire ou postal à l'ordre de Cluster Eco-Habitat
- ▶ par virement (RIB du Cluster Eco-Habitat sur simple demande)
- ▶ par mandat administratif

Date :

Signature et cachet :

FINANCEMENT DES FORMATIONS ENTREPRISES

Quelle que soit la taille de votre entreprise, vous versez chaque année une contribution légale au titre de la formation professionnelle pour vos salariés. Le Cluster Eco-Habitat est prestataire de formation agréée, ce qui permet à votre entreprise de bénéficier, sous certaines conditions, d'une prise en charge de tout ou partie de la formation auprès de votre OPCA. Après avoir retiré un dossier de financement et pour la demande de remboursement, vous devrez fournir :

- la convention de formation avec l'organisme de formation
- une facture acquittée de l'organisme de formation
- le programme détaillé de la formation
- les attestations de présence signées par les stagiaires ou les feuilles d'émargement pour la période concernée.

Le Cluster Eco-Habitat est une association Loi 1901, soutenue par :